

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Réf. Dossier : 176/2019

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Nicolas **Rigo**,  
demeurant rue du Cheval Blanc 105 à 4000 Rocourt.

Le terrain concerné est situé rue du Cheval Blanc 115 à 4041 Vottem  
et cadastré 6<sup>e</sup> division, section A, n<sup>o</sup> 352 A.

Le projet consiste en la construction d'un nouvel hangar pour matériel et machines agricoles,

et présente les caractéristiques suivantes :

- Application de l'article R.IV.40-2, 2<sup>o</sup> du CoDT, à savoir : demande de permis qui, en raison de l'impact du projet concerné est soumise à annonce de projet :
  - Construction ou reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës; transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables à l'adresse suivante : Centre administratif «La Ruche» (Service administratif des Travaux), place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal :

- de 9h à 12h et de 13h à 14h pour la période du 26 au 30 août 2019 (horaire d'été) et jusque 16h le pour la période du 2 au 9 septembre 2019 (horaire normal);
- le vendredi de 9h à 12h uniquement.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Sandra **Fusella**, Architecte, téléphone : 04 256 83 13, mail : [ville@herstal.be](mailto:ville@herstal.be), dont le bureau se trouve place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 26 août 2019 au 9 septembre 2019 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [ville@herstal.be](mailto:ville@herstal.be)

A Herstal, le 19 août 2019

Le Directeur général,  
**P. Delhaes**

Par le Collège,

Le Bourgmestre,  
**F. Daerden**